



## PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS VERBAL

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par visioconférence. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le maire, Paola Hawa,  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac.

Monsieur le directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame la conseillère Dana Chevalier, est absente de la présente séance.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Madame la greffière, Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre de chacun des points à l'ordre du jour et fait la lecture de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>10-195-20 Ouverture de la séance</b>
---

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'ouvrir la séance extraordinaire du 6 octobre 2020. Il est 18 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

<b>10-196-20 Ordre du jour</b>
--------------------------------

Il est proposé par M. Yvan Labelle  
Appuyé par M. Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

10-195-20 Ouverture de la séance

10-196-20 Ordre du jour

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

**3. ADMINISTRATION ET GREFFE**

10-197-20 Modification de l'heure de la séance ordinaire du  
13 octobre 2020

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

10-198-20 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

*La présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire relative à la pandémie du COVID-19. Ainsi, aucune personne n'est présente lors de la séance. Cependant, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.*

Ouverture et fermeture de la période de question, il est 18 h 16.

Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

*La greffière mentionne qu'elle n'a reçu aucune question.*

**3. ADMINISTRATION ET GREFFE**

<b>10-197-20</b> <b>Modification de l'heure de la séance ordinaire du 13 octobre 2020</b>
---

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-074 oblige les municipalités de tenir les séances du conseil sans la présence du public et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE la séance ordinaire se tiendra à huis clos par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Yvan Labelle

De modifier l'heure de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 à 18 h au lieu de 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

**Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;**

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-198-20 Levée de la séance

Il est proposé par M. Tom Broad  
Appuyé par M. Denis Gignac

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 17.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jennifer Ma  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-84765*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 6 octobre 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le \_\_\_\_\_ octobre 2020.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa, maire

\_\_\_\_\_  
Me Jennifer Ma, greffière

# Annexe A



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2020 TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE

Je, soussignée, Me Jennifer, greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par tous les membres du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis par courriel à l'ensemble des membres.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 6 octobre 2020

[Original signé]

Me Jennifer Ma  
Greffière